Décision n° 2014-0342
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 18 mars 2014
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses sociétés
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment les articles L.41 à L.43, R.20-44-05 à R.20-44-26 et D.406-05 à D.406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2013 portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu les demandes présentées par les sociétés mentionnées en annexe ;

Après en avoir délibéré le 18 mars 2014 ;

Décide :

Article 1 – Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses sociétés pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Article 2 - Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 18 mars 2014 Le Président

Jean-Ludovic SILICANI

Annexe à la décision n° 2014-0342
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 18 mars 2014

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198401875	GRAND PORT MARITIME DE ROUEN	76 ROUEN	1 VHF
198701631	REGIE DES EAUX CANAL BELLETRUD	06 PEYMEINADE	2 VHF
198905546	COMMUNE DE ST OUEN	80 ST OUEN	1 VHF
198906006	CHAMBRE COMMERCE ET INDUSTRIE DE	29 PENMARCH	1 UHF
199102803	MONT BLANC MATERIAUX	74 DEMI-QUARTIER	1 VHF
199108677	COMMUNE DE LA NEUVILLE LES	02 LA NEUVILLE LES DORENGT	1 VHF
199108940	MARCHE D'INTERET NATIONAL	84 CAVAILLON	1 UHF
199110166	FONDATION HOPITAL SAINT JOSEPH	75 PARIS	1 UHF
199200376	OFFICE MUNICIPAL TOURISME TOULON	83 TOULON	1 UHF
199201101	GRAND PORT MARITIME DE ROUEN	76 ROUEN	1 VHF
199202376	LYCEE GENERAL TECHNOLOGIQUE	54 NANCY	1 UHF
199202441	CEGELEC PARIS	91 CORBEIL ESSONNES	1 UHF
199202887	COMMUNE D'AGDE	34 AGDE	2 UHF
199203523	COMMUNE DE CEYRESTE	13 CEYRESTE	2 VHF
199203862	COMMUNAUTE COM PAYS DE FAYENCE	83 FAYENCE	4 VHF
199207197	CIMENTS CALCIA	92 GENNEVILLIERS	1 VHF
199207700	BAYER SAS	69 LYON	1 UHF
199208506	COMMUNE DE DIEUZE	57 DIEUZE	2 UHF
199209092	TELMMA	75 PARIS	1 VHF
199211949	REGION CENTRE	45 ORLEANS	1 VHF
199300177	COMMUNE D'AGDE	34 AGDE	2 UHF
199301230	LCM	18 ST GERMAIN DU PUY	1 UHF
199501168	BEJOT JEAN BAPTISTE SA	21 MEURSAULT	1 VHF
199501788	DIR INTERREG SCES PENITENTIAIRES	60 LIANCOURT	2 UHF
199503212	CTRE COM ACTION SOCIALE	40 PARENTIS EN BORN	1 UHF
199600182	COMMUNE DE BOURGES	18 BOURGES	1 VHF
199701053	CASTORAMA FRANCE	95 EZANVILLE	1 UHF
199701310	L'EUROPEENNE D'EMBOUTEILLAGE	69 MEYZIEU	1 UHF
199701874	COMMUNE D'EMALLEVILLE	27 EMALLEVILLE	1 VHF
199702022	BAYER SAS	69 LYON	1 UHF
199702168	MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE	76 CLERES	1 UHF
199703320	CA IMMOBILIER	75 PARIS	2 UHF
199703777	SOC DES FILMS DU SOLEIL	13 MARSEILLE	3 UHF
199800928	COMMUNE DU VIGAN	46 LE VIGAN	1 VHF
199900854	NIPPON EXPRESS FRANCE S.A.S.	95 ROISSY EN FRANCE	1 UHF
199901282	BP FRANCE	80 PERONNE	2 UHF
200101566	AMBULANCES ALAIN THIEULENT SARL	76 NOTRE DAME DE GRAVENCHON	2 VHF
200400509	COMMUNE D ENNERY	57 ENNERY	1 UHF
200400640	REGIE DES EAUX CANAL BELLETRUD	06 ST VALLIER DE THIEY	1 UHF
200400776	FIDUCIAL PRIVATE SECURITY	75 PARIS	2 UHF
200401250	FIDUCIAL PRIVATE SECURITY	92 NANTERRE	3 UHF
200401396	PLAINE ALTITUDE	14 ST OMER	1 VHF
200401992	JABIL CIRCUIT SAS	29 BREST	1 UHF
200601850	FIDUCIAL PRIVATE SECURITY	91 VERT LE PETIT	2 UHF
200900313	SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL	33 BORDEAUX	2 UHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201000787	FIDUCIAL PRIVATE SECURITY	95 GONESSE	2 UHF
201001228	FIDUCIAL PRIVATE SECURITY	91 MAROLLES EN HUREPOIX	1 UHF
201101674	ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS	13 MARSEILLE	1 UHF
201200866	SOGEA NORD OUEST	14 DEAUVILLE	1 UHF
201201182	MAN DIESEL ET TURBO SE	97 LE PORT	4 UHF
201201531	ETI	92 GENNEVILLIERS	1 UHF
201300021	SOGEA NORD OUEST	76 ROUEN	1 UHF
201301328	SOGEA NORD OUEST	76 LE HAVRE	1 UHF
201301518	SOGEA NORD OUEST	78 MANTES LA JOLIE	1 UHF
201302364	SOPREMEN	94 CHEVILLY LARUE	1 UHF
201302530	SUD EST MINAGE	38 MONTBONNOT ST MARTIN	1 UHF